BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Décret n°2023-049 PRES-TRANS portant fin du rattachement de l'Agence Faso Baara à la Présidence du Faso

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

du 13/04/2023

ution;

de la Transition du 14 octobre 2022.

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- VU le décret n° 2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 : -
- VU le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2022-0983/PRES-TRANS du 16 novembre 2022 portant organisation de la Présidence du Faso:

DECRETE

- Article 1: Il est mis fin au rattachement de l'Agence Faso Baara (Projets des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi) à la Présidence du Faso.
- Article 2: Le Secrétaire Général de la Présidence du Faso est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 avril 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE